# Gardes champêtres. Revalorisation de la carrière

## Revue - Pouvoirs de police et sécurité

### Source - JO

Le décret n° 2024-282 du 28 mars 2024 aligne la carrière du grade de garde champêtre chef principal sur celle du grade de brigadier-chef principal du cadre d'emplois d'agent de police municipale.